

En relisant Mill (II)

Dairine O'Kelly



Éditeur

Association Modèles linguistiques

Édition électronique

URL : <http://ml.revues.org/196>

DOI : 10.4000/ml.196

ISSN : 2274-0511

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2010

Pagination : 133-158

Référence électronique

Dairine O'Kelly, « En relisant Mill (II) », *Modèles linguistiques* [En ligne], 61 | 2010, mis en ligne le 03 janvier 2013, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://ml.revues.org/196> ; DOI : 10.4000/ml.196

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.

© Modèles Linguistiques

Varia I

En relisant Mill (II)

Dairine O’Kelly

Le présent article, qui explore les problèmes posés par la typologie du nom proposé par John Stuart Mill, poursuit et complète les propos développés dans « En relisant Mill (I) » paru dans *Modèles Linguistiques (I)*, 2009 (vol. 60). Cette première partie a été consacrée au réexamen des fondements théoriques qui sous-tendent les deux premiers chapitres du *Système de Logique* (1843), faisant apparaître, entre autres, l’amalgame que fait l’auteur entre le *nom* (“noun”), en tant que catégorie grammaticale (partie du discours), et le *nom* (le “name” de Mill), partie de prédication. Ce second volet est consacré à l’examen des critères de classement qui conduisent aux deux grandes oppositions binaires, à savoir celle du nom commun *vs.* nom propre et celle du nom concret *vs.* nom abstrait.

1. Classement et définition du nom

1. 1. Nom Propre et nom commun

Le premier problème à résoudre est de savoir exactement ce qu’entend Mill par *général* et *individuel*. La clef du mystère se trouve peut-être chez Hobbes qui, sans être la seule est, du moins, une des lectures importantes de Mill. Dans l’extrait ci-dessous, le mot *général* n’apparaît pas : *propre* s’oppose à *commun* et *universel* à *singulier* :

Of Names, some are Proper, and singular to one onely thing; as *Peter, John, This Man, This Tree* : and some are Common to many things; as *Man, Horse, Tree*; every of which though but one Name, is nevertheless the name of divers particular things; in respect of all which together, it is called an Universall; there being nothing in the world Universall but Names; *for the things named, are every one of them Individual and Singular.*

One Universall name is imposed on many things, for their similitude in some quality, or other accident. And whereas a Proper Name

Des Noms, certains sont Propres, et singuliers renvoyant à une seule chose, comme *Pierre, Jean, Cet Homme, Cet Arbre* ; et certains sont communs à plusieurs choses, comme *Homme, Cheval, Arbre*; où un seul nom sert à nommer une variété de choses, et pour cette raison ces noms sont appelés Universaux. Car, seuls les noms sont universaux ; **les choses nommées** sont chacune individuelle et singulière.

Un seul nom universel est utilisé pour désigner un grand nombre de choses, et cela en vertu d’une qualité ou de traits communs. Et alors *qu’un nom propre renvoie à une seule chose ; les*

*bringeth to mind one thing onely; universaux peuvent désigner n'importe
Universals recall any one of those many quel membre de l'ensemble dont ils sont la
(c'est moi qui souligne, Leviathan, chap. marque (traduction de Louis Peisse,
iv). revue).*

Il ressort de ce passage qu'il y a une différence à faire entre *noms* et *choses nommées*. Les *noms* (*names*) sont des *marques de mémoire* mises à disposition pour *désigner les choses* : la marque \emptyset *homme* est le signe qui sert à désigner l'ensemble des hommes ; il est donc *commun* à tous les hommes. Il en va de même pour *cheval* et pour *arbre*, qui sont respectivement les signes de la *catégorie des chevaux* et de la *catégorie des arbres*. Mais ces noms peuvent être combinés avec d'autres mots pour désigner les choses du monde. Un nom ("name") ainsi mobilisé devient *ipso facto individuel* et *singulier*. Ainsi, *l'homme que j'ai vu hier*, *le cheval du voisin* et *l'arbre à l'angle de ma rue* sont des noms propres ("proper and singular to one onely thing")¹. Mais lorsque le nom est utilisé pour désigner toute la classe, il ne sort pas de l'univers des idées, car il ne nomme pas *une chose*, mais *l'idée d'une chose*. Le nom « universel » de Hobbes renvoie exclusivement au *réfèrent mental* c'est-à-dire à *l'idée de la chose* (le signifié saussurien) affublée d'une *marque* (le signifiant saussurien), alors que le « nom propre », dans la terminologie de Hobbes, associe (i) *l'idée*, (ii) la *marque* et (iii) la *chose elle-même* (signifié, signifiant plus réfèrent). Soit, en termes d'universalité et de singularité, les exemples suivants :

- (i) *L'homme est un animal raisonnable*
- (ii) *L'homme entra.*

L'homme en (i), « commun à tous les hommes particuliers » est un nom *universel* ("universal name") ; *l'homme* en (ii) désigne un être particulier ("singular to one thing onely"), il s'agirait donc d'un « nom singulier ». En disant que les noms seront toujours pris dans son ouvrage « pour *les noms des choses elles-mêmes, et non des idées des choses* », Mill veut-il dire, tout simplement que le nom à valeur générique (le *nom universel* de Hobbes) (ex. (i)) sera écarté de son enquête ?

En effet, la distinction que fait Hobbes entre le nom "universel" et le nom "propre" correspond, à première vue, à celle que fait Mill entre le nom "général" ("general name") et le nom "singulier" ou "individuel" ("singular or individual name") :

The distinction, therefore, between *general names*, and *individual or singular names*, is fundamental; and may be considered as the first grand division of

Ainsi, la distinction entre noms *généraux* et noms *individuels* ou *singuliers* est fondamentale et peut être considérée comme la première grande

1. Le point de vue de Hobbes coïncide avec celui de Bertrand Russell.

names. A *general name* is familiarly defined, a name which is capable of being truly affirmed, in the same sense, of each of an indefinite number of things. An individual or singular name is a name which is only capable of being truly affirmed, in the same sense, of one thing. Thus, *man* is capable of being truly affirmed of John, George, Mary, and other persons without assignable limit; and it is affirmed of all of them in the same sense; for the word *man* expresses certain qualities, and when we predicate it of those persons, we assert that they all possess those qualities. But *John* is only capable of being truly affirmed of one single person, at least in the same sense. For, though there are many persons who bear that name, it is not conferred upon them to indicate any qualities, or any thing which belongs to them in common; and can not be said to be affirmed of them in any *sense* at all, consequently not in the same sense. "The king who succeeded William the Conqueror," is also an individual name. For, that there can not be more than one person of whom it can be truly affirmed, is implied in the meaning of the words. Even "*the king*," when the occasion or the context defines the individual of whom it is to be understood, may justly be regarded as an individual name (*System of Logic*, chap. II, §3).

division des noms. Le *nom général* se définit familièrement comme un nom capable d'être affirmé avec vérité, dans le même sens, de chacune d'un nombre indéfini de choses. Le nom individuel ou singulier est un nom qui ne peut être affirmé dans le même sens que d'une seule chose. Ainsi *homme* peut être légitimement affirmé de *Jean*, *Georges*, *Marie*, et d'autres personnes à l'infini ; aussi est-il affirmé de tous dans le même sens ; car le mot *homme* exprime un certain nombre de qualités et lorsque nous le prédisons de ces personnes, nous affirmons que toutes ces personnes possèdent ces mêmes qualités. Mais *John* ne peut être affirmé que d'une seule personne, du moins dans le même sens. Car, même s'il existe de nombreuses personnes qui portent ce nom, il ne leur a pas été conféré pour indiquer une qualité ou chose qui leur est commune ; et comme on ne peut pas vraiment parler d'affirmation, il n'y a pas d'*affirmation dans le même sens*. « Le roi qui a succédé à Guillaume le Conquérant » est également un nom individuel, car on comprend, par le sens de ces mêmes mots que cette appellation ne peut être affirmée que d'une seule personne. Même « le roi », lorsque les circonstances ou le contexte définissent l'individu désigné, peut être classé comme nom individuel.

Ce passage pose un sérieux problème, car nous nous heurtons à l'aporie déjà signalée (ci-dessus, p.133). Hobbes fait remarquer, à juste titre, que les choses nommées sont *toutes individuelles et singulières* ("for the things named, are every one of them Individual and Singular"), et Mill, à son tour, ne cesse de réitérer son intention de ne parler *que* des « choses nommées ». Il ne s'agit pas ici de prendre Mill en faute, mais plus modestement d'essayer de comprendre ce qu'il entend exactement par « noms généraux ».

Dans un premier temps, il semblerait que cette distinction ne correspond pas tout à fait à la distinction que la grammaire fait traditionnellement entre *nom commun* et *nom propre*. Le nom ("name")

homme, dit Mill, peut être légitimement affirmé de la même façon de Jean, Georges, Marie, et d'autres personnes à l'infini, il s'agit alors d'un « nom général » (general name) ; le nom individuel ou singulier ("individual name") est un nom qui ne peut être affirmé dans le même sens que d'une seule « chose ». À l'instar de Hobbes, et pour les mêmes raisons, Mill range dans cette catégorie des syntagmes comme « le roi qui a succédé à Guillaume le Conquérant », et dans certaines conditions, « le roi ». Reprenons les deux exemples cités ci-dessus en guise d'illustration du classement de Hobbes :

- (i) *L'homme est un animal raisonnable. / Ø Man is a rational animal.*
- (ii) *L'homme entra. / The man entered.*

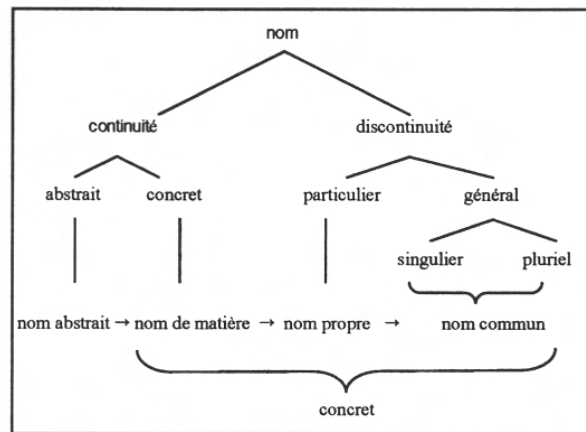
Le premier (i), selon Hobbes, est un nom « universel », qui désigne communément toutes les « choses » logées à la même enseigne que *homme*. Pour Mill, en revanche, dans la mesure où l'on nomme uniquement « l'idée de la chose » (le référent mental) sans renvoi à un objet corrélatif dans l'univers pragmatique (référent expérientiel), cette occurrence est mise entre parenthèses. Le second exemple (ii), en revanche, renvoie par le truchement du signe linguistique, à un référent du monde phénoménal ; il s'agit donc, toujours selon Hobbes, d'un *nom propre* et pour Mill, s'il est cohérent, d'un *nom individuel* ("individual or singular name"). Au niveau référentiel, je ne vois aucune différence, en effet, entre :

- (iii) *L'homme entra ("The man entered").*
- (iv) *Cet homme entra. ("This man entered")*
- (v) *L'homme-qui-a-succédé-à-Guillaume-le-Conquérant entra. ("The man who succeeded William the Conquerer entered").*
- (vi) *Le roi entra ("The king entered").*

Dans chaque cas, le nom ("name") désigne *une chose du monde* (en l'occurrence la même) et, comme le dit très justement Hobbes, « il n'existe pas d'universaux en dehors des noms, car les choses nommées sont chacune individuelle et singulière » (voir ci-dessus). À l'instar des exemples examinés (voir « En relisant Mill (I) »²), d'un point de vue référentiel, ces noms sont tous, pour ainsi dire « synonymiques » : ils renvoient tous au même individu dans l'univers phénoménal. La seule façon de sortir de l'impasse est d'admettre qu'en proposant le mot *homme* comme exemple de nom général ("general name" / *nom commun*), Mill, par inadvertance, glisse du *nom référentiel* ("name") au nom en tant que

2. (vi) *Un meuble avait été installé au milieu de la pièce.*
 (vii) *Une table avait été installée au milieu de la pièce.*
 (viii) *Une table de réfectoire avait été installée au milieu de la pièce*
 (ix) *Une table de réfectoire en vieux chêne avait été installée au milieu de la pièce.*

catégorie grammaticale ou *partie de Langue* ("noun"). En tant que *partie de langue*, sur le tableau proposé (voir « En relisant Mill (I) », *ML* 2009, 2. § 2. 3), le *particulier*, représenté par le « nom propre », s'oppose au *général*, représenté par le « nom commun » :



En tant que parties de Langue, les noms généraux de Mill ne sont que des *proposées* qui seront *transformées* en catégorèmes (ou constituants de catégorèmes) par l'intentionnalité du sujet parlant dans le cadre d'une prédication précise et momentanée ; ils n'ont aucune existence permanente. Rappelons que, pour Mill, les noms (names) ne sont que des *indices* ("clues"), des fils conducteurs conduisant au référent. Dès lors, on peut postuler, au sein des noms individuels, une distinction fondamentale entre les *indices momentanés* qui n'existeraient que dans le cadre de l'acte de parole (ex. *cette ville*), et les indices reliés d'une manière permanente à un référent (ex. *Paris*).

1. 2. Sujet vs. prédicat

Une lecture attentive de la formulation de la définition que Mill propose pour distinguer le nom général du nom singulier ou individuel révèle que le nom n'est envisagé qu'en *position prédicative* : le nom « général » est défini comme « nom capable d'être affirmé avec vérité et dans le même sens de chacune d'un nombre indéfini de choses ; le nom individuel ou singulier comme « nom qui ne peut être affirmé dans le même sens que d'une seule chose. Pourtant, si je peux effectivement affirmer que Jean et Georges *sont des hommes* et que Marie et Claire *sont des femmes*, je ne peux affirmer de la même façon de Georges qu'il est Georges, et de Marie qu'elle est Marie.

(vii) Cet homme est Jean (est l'individu qui s'appelle Jean).

(viii) Cet homme est Georges (est l'individu qui s'appelle George).

- (ix) Ces femmes sont *Marie et Claire* (sont les individus qui s'appellent *Marie et Claire*)
 (x) ? *Jean est Jean*³.
 (xi) ? *Georges est Georges*.
 (xii) ? *Marie est Marie*.

Pour que les exemples *x* à *xii* deviennent dicibles (il est toujours possible d'inventer un contexte), il faudrait que le nom propre en position attributive devienne momentanément *connotatif*, autrement dit, qu'il soit entendu comme connotant, non pas les traits caractérisants d'une classe, mais ceux de l'individu dénoté. D'ailleurs, Mill semble bien conscient des possibilités réduites offertes au nom « individuel » en fonction prédicative. Dans le passage définissant le nom propre cité ci-dessus, il précise en effet :

<p>For, though there are many persons who bear that name, it is not conferred upon them to indicate any qualities, or any thing which belongs to them in common; and <i>can not be said to be affirmed of them in any sense at all, consequently not in the same sense</i> (S.L. chap. 2, §5).</p>	<p>Car, même s'il existe de nombreuses personnes qui portent ce nom, il ne leur a pas été conféré pour indiquer une qualité ou chose qui leur est commune ; et comme on ne peut pas vraiment parler d'affirmation, il n'y a pas d'affirmation dans le même sens.</p>
--	--

Si je regrette que Mill n'ait pas cru utile de poursuivre ce raisonnement jusqu'à son terme, je lui sais gré d'avoir ouvert une piste. Nous savons, en effet, que, dans une prédication reliée par la copule au sujet, le prédicat est *l'attribut* du sujet, et que l'attribut a par définition une plus *large extension* que le sujet. La seule exception à cette règle, à ma connaissance, concerne les propositions que la logique classique appelle la *définition parfaite* où sujet et prédicat peuvent être inversés sans changement de sens :

- (xiii) *Le cheval est le meilleur ami de l'homme / Le meilleur ami de l'homme est le cheval.*

Dans cet exemple, la détermination des deux syntagmes (names) par l'article défini signale que, même si le prédicat *se dit du sujet*, l'extension des deux syntagmes ("names") est identique ; la copule marque donc une relation d'équivalence (=). Tel n'est pas le cas si le syntagme ("name") du prédicat est introduit par un article indéfini ; dans ce cas, le mouvement va de l'étroit au large et la copule signale une relation d'inclusion (C) :

3. Il m'est arrivé — pas plus tard que la semaine dernière — en parlant d'un voisin excentrique dans le Donegal de dire : "Nothing can be done about it, Jack is Jack" (Il n'y a rien à faire, Jean est Jean). J'entendais par là que mon voisin était *égal à lui-même* ou *unique en son genre*. En position attributive, le nom propre parcourt tous les attributs spécifiques à Jean.

(xiv) *Le chien est un animal domestique.*

Le chien est défini comme *appartenant à la classe* « animaux domestiques », l'inversion des syntagmes ("names") est donc impossible :

(xv) **Un animal domestique est le chien⁴*

Dans une relation de prédication, il apparaît donc que, si l'extension du sujet peut être, dans certaines circonstances, *égale à celle du complément prédicatif*, elle ne peut jamais être *plus large*. En termes de prédication, un nom propre peut donc être défini comme « un *nom qui*, lorsqu'il est relié à un sujet par la copule *ne peut être attribué à un sujet en dehors de lui-même* ». En d'autres termes, si le prédicat est un nom propre, le sujet et le prédicat sont obligatoirement *co-référentiels* et *co-extensifs* :

(xvi) *Cet homme est Pierre / * un homme est Pierre*

(xvii) *Cette femme est Marie / *une femme est Marie*

Le nom commun, en revanche, est un *nom qui*, lorsqu'il est relié à un sujet par la copule, *peut être attribué à un sujet en dehors de lui-même*. Cette formulation qui repose, on le verra, sur la notion d'incidence, est conciliante par rapport aux difficultés posées par la définition de Mill.

1. 3. Prédicat et incidence

Hormis le cas de « définition parfaite », où il y a égalité d'extension, le mouvement du prédicat vers le sujet, quelle que soit la nature du sujet, va du large à l'étroit : le prédicat, qui a, par définition, une plus grande *extension* que le sujet, *se dit du sujet*, lequel a, par définition, une plus grande *intension* (ou *compréhension*) ; au-delà du terme de cette *intension* est *le particulier*, dont la forme d'expression est le *nom propre*.

Le nom propre, dès qu'on le pense, éveille dans l'esprit l'idée d'un individu et d'un seul. C'est donc, dans toute la rigueur du terme, un mot applicable en un seul point de l'espace, non transportable à plusieurs. Autrement dit la soudure est si étroite entre le nom potentiel et le nom en effet qu'ils forment un seul bloc. C'est cette abolition de tout écart, et partant, de toute transition, entre les deux états nominaux, qui cause le traitement zéro. Ex. : Pierre, Paul, Louis, Benoît (Gustave Guillaume (1919) *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*, p. 289).

Quant à la limite de *l'extension* du nom prédicatif, comme le dit Mill lui-même, il n'y en a pas ("without assignable limit"). Pour reprendre la notion d'incidence (§ 2. 2 « En relisant Mill (I) »), le prédicat est *en incidence externe au premier degré* (il se dit du sujet), le support du prédicat, le sujet, *se dit de lui-même* ; il est donc en *incidence interne*. Autrement dit, le prédicat

4. Pour ces exemples (viii et xv), Mill pourrait objecter, et à juste titre, qu'il s'agit de valeur *générique*, en d'autres termes, les "names" choisis ne renvoient pas « à la chose elle-même », mais à « l'idée de la chose ».

est attribué au sujet, qu'il qualifie à *la manière* d'un adjectif. Ceci peut répondre, en partie du moins, à la question que Mill pose à propos de la parenté entre le nom général ("general name") et l'adjectif. Cette question sera abordée après l'examen du troisième critère de Mill, à savoir celui de la *connotation*.

1. 4. Noms connotatifs vs. noms non connotatifs

La distinction entre *connotation* et *dénotation* (reprise des Modistes) est la clef de voûte de la distinction entre le nom (général) commun et le nom (individuel) propre. Par la force des choses, bien que Mill oublie de le préciser, il s'agit du *nom* hors prédication, par conséquent, du *nom en tant que partie de Langue* ("noun").

La théorie exposée par Mill dans ces quelques pages est l'origine d'une vaste littérature sur le nom propre qui va de Russell et Gardiner à Kleiber en passant, entre autres, par Quine et Strawson. Ce passage mérite donc une lecture attentive :

All concrete general names are *connotative*. The word *man*, for example, denotes Peter, Jane, John, and an indefinite number of other individuals, of whom, taken as a class, it is the name. But it is applied to them, because they possess, and to signify that they possess certain attributes. These seem to be, corporeity, animal life, rationality, and a certain external form, which for distinction we call the human. Every existing thing, which possessed all these attributes, would be called a man; and any thing which possessed none of them, or only one, or two, or even three of them without the fourth, would not be so called (*S.L.*, chap. 2, §4).

Les noms généraux concrets sont tous *connotatifs*. Le mot *homme*, par exemple, *dénote* Pierre, Jeanne, Jean, ainsi qu'un nombre indéfini d'autres individus formant une classe dont il est le nom (name). Mais s'ils portent ce nom, c'est non seulement parce qu'il possèdent certains attributs, mais aussi pour *signifier* qu'ils les possèdent. Ces attributs comprennent *existence matérielle, vie animale, rationalité* et une *forme extérieure particulière* que nous identifions par le terme *humain*. Toute chose dotée de l'ensemble de ces attributs sera identifiée par le nom "homme" et toute chose qui ne possède aucun de ces attributs ou seulement un ou deux ou même trois de ces attributs, sans le quatrième, ne recevra pas cette appellation (*ma traduction*).

1. 5. Substance et attribut

Le passage qu'on vient de lire n'est autre chose qu'une reprise, sous une autre forme, de la distinction classique entre *substance* et *attribut*. Il est intéressant que le philologue anglais, Henry Sweet (1891), forcément lecteur de Mill, préfère reprendre la formulation de Port Royal.

The ideas of which thoughts are made up are concerned mainly with substances (material things) and their attributes. Substances are known to us

Les idées dont sont faites nos pensées le plus souvent impliquent des substances (choses matérielles) et leurs attributs. Nous appréhendons par le seul

impression these solely by their attributes, that is, the impression that substances make on our senses. Thus the substance 'gold' is known to us by its attributes of 'hardness,' 'heaviness,' 'yellow colour,' which together make up our idea of the substance 'gold'. Such words as *gold, man, house* are, therefore, substance words ; such words as *hard, hardness, heavy, heavily, weight, yellow* are attribute words (*A New English Grammar*, p. 12).

truchement de leurs attributs, c'est-à-dire, par l'impression qu'elles font sur nos sens. Ainsi nous reconnaissons la substance « or » grâce à ses attributs qui sont la dureté, la pesanteur, la couleur jaune etc. ; ce sont ces attributs pris ensemble qui forment notre idée de la substance « or ». Des mots tels que *or, homme, maison* sont, par conséquent, des *substantifs* ; des mots tels que *dur, dureté, lourd, lourdement, poids, jaune* sont des attributs (*ma traduction*).

Dans ce passage, Sweet, comme Mill, s'en tient, dans ses exemples, aux noms "généraux". Il semblerait donc pour lui que le *substantif* regroupe l'ensemble des noms concrets, noms communs et noms de matières (voir tableau ci-dessus). À noter également le classement, non seulement des adjectifs, mais aussi des noms abstraits et des adverbes dans la catégorie des *attributs* ; ce faisant, Sweet, qui traite systématiquement chaque question abordée, à la fois du point de vue de la logique et du point de vue de la grammaire, se situe du côté de la logique, c'est-à-dire en transcendance par rapport au classement des mots en parties du discours. L'*attribut*, comme son nom l'indique, est tout ce qui peut être *dit de* : l'adjectif *se dit du nom* ; l'adverbe *se dit de l'adjectif* ou du verbe ; quant au *nom abstrait*, on verra que, d'une certaine façon, il se dit également de l'adjectif (*dur-dureté*) et du verbe (*chanter-chant*). Mais avant d'aborder la question de l'abstraction, réglons le problème du statut de l'adjectif, car Mill, rappelons-le, tend à considérer que l'adjectif doit être rangé dans la classe des noms généraux ("general names").

An adjective, however, is capable of standing by itself as the predicate of a proposition; as when we say, *Snow is white*; and occasionally even as the subject, for we may say, *White is an agreeable colour*. [...] We shall, therefore, without scruple, speak of adjectives as names [...] *System of Logic*, chap. 2.

L'adjectif, en revanche, peut fonctionner seul comme prédicat dans une proposition ; comme lorsque nous disons *La neige est blanche* ; et parfois même comme sujet, car nous pouvons dire, *Le blanc est une couleur agréable*. [...] Par conséquent, *sans la moindre hésitation, nous considérons les adjectifs comme des noms (names)* [...].

Personne ne niera que *blanc*, comme *noir, rouge, jaune, vert* et *bleu* sont des « noms de couleurs » ("the names of colours"). Dans l'énoncé *Le blanc est une couleur agréable*, il n'y a aucune raison de ne pas classer *blanc* comme un nom : (i) de même que *beau* dans *Le beau est l'image sensible du vrai*, il est *incident à l'entier de son champ connotatif*, en d'autres termes, il ne

se dit pas d'une chose en dehors de lui même ; (ii) il fonctionne comme sujet-support de prédication ; d'ailleurs, la présence de l'article en français indique clairement son statut nominal. Pour ce qui est de sa typologie, il y a des arguments pour son inclusion dans la classe des noms *amorphes* ou « noms de matière » (tableau ci-dessus).

Dans l'exemple *La neige est blanche* ("Snow is white"), en revanche, il y a toutes les raisons de classer *blanche* comme adjectif : (i) la qualité « blanche » est attribuée par le canal de la copule au sujet de la proposition « la neige » ; (ii) « blanche » *se dit de* « neige » ; il est donc *en incidence externe* ; (iii) l'accord avec le sujet, en français, confirme son statut adjectival. Force est donc, sur ce point, de s'inscrire en faux par rapport à Mill et de faire observer que le grand savant — il n'est pas seul dans son cas — semble confondre *extension* (la largeur d'application de la notion en Langue) et *extensité* (la largeur d'application déterminée par son actualisation momentanée en Discours).

1.6. Incidence et personne

L'argument de Mill pour inclure l'adjectif dans la classe des noms repose sur (i) le fait qu'il peut « tenir seul » comme *prédicat* et parfois même comme *sujet* d'une proposition, (ii) il peut être « affirmé avec vérité d'un nombre illimité de sujets ». On vient de voir, effectivement, que certains mots — la grammaire de Port Royal, qui parle de *noms substantifs* et de *noms adjectifs*, classe les noms et les adjectifs ensemble — peuvent fonctionner à la fois comme sujet (« *Le blanc* est ma couleur préférée ») et comme prédicat (« *La neige est blanche* »). Nous avons vu également que, dans le premier cas, le mot en question est bel et bien un nom substantif et que, dans le second cas, on a affaire à un adjectif (nature et fonction). Qui plus est, la vocation de l'adjectif est de se dire, soit du nom substantif (fonction épithète), soit du sujet (fonction attribut).

Rappelons également que l'adjectif *se dit du* nom, de même que le prédicat *se dit du* sujet. Il s'ensuit que tous les mots attributifs, qu'ils soient *adjectifs*, *verbes*, ou *adverbes*, sont des *mot généraux*⁵. Le critère de *généralité* pour accorder un statut nominal à l'adjectif n'est donc pas un argument recevable. Ce serait, d'ailleurs, plus légitimement, un argument pour ranger les noms communs avec les adjectifs, les verbes et les adverbes ! Mais un dernier argument encore plus concluant repose sur la définition du "name" de Mill, à savoir qu'un adjectif en position prédicative, même s'il « tient seul » ("stands alone"), ne renvoie pas à un objet du monde ; il

5. La *généralité* est un des traits caractérisants de l'incidence externe : l'adjectif *se dit d'un* nombre illimité de noms ; le verbe *se dit d'un* nombre illimité de sujets et l'adverbe (externe au second degré) *se dit d'un* nombre illimité de verbes et d'adjectifs. Le seul candidat à la « non-généralité » est le nom substantif, qui *se dit de* lui-même (incidence interne).

qualifie le sujet dont il est l'attribut. De ce fait, si l'on renvoie à la notion guillaumienne d'incidence, il intègre la *personne d'accord* et non la *personne propre*. Selon Guillaume, en effet, *incidence* et *personne* sont indissociables : le nom substantif, en incidence interne, intègre la troisième personne — la *personne propre* — alors que l'attribut incorpore une *personne d'accord* :

L'incidence externe vient de ce que le mot incorpore la *personne d'accord* et exclut la *personne propre*. Ainsi l'adjectif n'a pas de *personne propre*. La *personne* incorporée est une *personne indéterminée* qui devient une *personne d'accord*, et par là son incidence est externe.

Le substantif, au contraire, incorpore une *personne propre* : la troisième, et, du même coup, son incidence est interne : il ne peut se dire que de ce qu'il signifie (*loc.cité*).

Ainsi, dans la proposition « Marie *est* une jolie fille », le syntagme nominal ("name"), *une jolie fille* est affirmé du sujet *Marie*. D'après la théorie de l'incidence, la fonction attributive entraîne un changement de *personne* : la *personne propre* est remplacée par la *personne d'accord*. Ce glissement vers la fonction *qualificative* est d'ailleurs marqué en français par l'absence d'article dans les propositions comme « Pierre *est* \emptyset médecin »⁶.

[...] Dans le cas du substantif, la transition de la *personne propre* à une *personne indéterminée*, destinée à devenir une *personne d'accord*, s'opère en même temps qu'on passe des fonctions de sujet ou d'objet à celle d'attribut. Sous la fonction de sujet ou sous celle d'objet, le substantif a la *personne propre*, qui est la troisième. Sous la fonction d'attribut, il abandonne cette *personne propre* — troisième de rang — pour une *personne* de rang indéterminé, laquelle, par accord, est destinée à prendre le rang de la *personne* appartenant, cette fois, en propre au support auquel l'attribut s'applique. Dans : *Pierre est un héros, héros*, en prenant la fonction d'attribut, indétermine en lui le rang de la *personne*, et la *personne* de rang indéterminé devient dans le discours une *personne d'accord*, la même que celle appartenant en propre à *Pierre* sujet. De même dans : *Tu es un héros, héros*, en fonction d'attribut, abandonne sa *personne propre* — troisième de rang — pour une *personne* de rang indéterminé devenant une *personne d'accord* — deuxième de rang — au moment où *héros* s'applique à *tu* (*Leçon du 23 décembre 1943* ; v. Guillaume, 1990).

L'incidence interne va donc de pair avec la *personne propre* — dans le cas du substantif, la troisième *personne*, alors que l'incidence externe entraîne la *personne indéterminée* ou *personne d'accord*. Ce point de théorie offre un outil précieux pour l'examen de la seconde opposition de Mill, laissée de côté provisoirement, à savoir l'opposition entre le nom concret et le nom abstrait.

6. Le français, à la différence de l'anglais, marque formellement la différence entre le *classement* (*c'est un médecin* : l'être en question est identifié par son appartenance à la classe « médecin » : qu'est-ce que c'est ?) et la *description* (*il est médecin* : on ajoute une qualification à une *personne* déjà identifiée : qu'est-ce qu'il fait?)

2. Les noms amorphes (saisie en continuité)

2. 1. Nom abstrait vs. nom concret

Pour Mill, qui adopte le point de vue des Modistes, *concret* s'oppose à *abstrait* : le nom concret nomme une chose ("a name which stands for a thing"), le nom abstrait nomme l'*attribut* d'une chose ("a name which stands for an attribute of a thing"). Les noms concrets proposés sont *Jean, la mer, cette table* ("John, the sea, this table"). Il ajoute que le mot « *blanc* est également le nom d'une chose, ou plutôt de choses. alors que le mot *blancheur* est le nom d'une qualité ou attribut de ces choses. ("White, also, is a name of a thing, or rather of things. Whiteness, again, is the name of a quality or attribute of those things"). *Homme* est le nom de nombreuses choses : *humanité* est le nom d'un attribut de ces choses ("Man is a name of many things; humanity is a name of an attribute of those things"). Dire que le nom abstrait est *le nom de l'attribut d'une chose* est une autre façon de dire que l'attribut du nom (adjectif ou verbe) se dit alors de lui-même et, ce faisant, échange la personne d'accord pour la personne propre : *blancheur* et *humanité*, à la différence de *blanc* et *humain* ne sont pas transportables à une autre signification : *blancheur* signifie la totalité de ce que connote l'attribut *blanc* ; *humanité* signifie la totalité de ce que connote l'attribut *humain* :

Si je dis *beau*, je puis, au contraire, en transporter la signification à toute sorte d'autres significations prises en dehors de son champ connotatif. *Beau* se dira de toute espèce de choses. Il suffit, du reste, que je fasse *beau* incident à lui-même, incident à l'entier de son champ connotatif, devenu l'assiette d'incidence, pour que *beau* du même coup devienne un substantif : *Le beau est une image sensible du vrai. Le beau* signifie ici l'ensemble des choses belles, la totalité de ce que connote le mot *beau*, totalité à laquelle je fais le mot *beau* incident. Retombant ainsi sur lui-même par incidence interne, *beau* est devenu du même coup un substantif (Guillaume 1990, Leçon du 23 décembre, 1943).

Dans sa définition du nom abstrait, Mill insiste avec véhémence, s'en prenant à Locke et à Condillac, sur la nécessité de réduire cette catégorie aux « noms de l'attribut » :

A practice, however, has grown up in more modern times, which, if not introduced by Locke, has gained currency chiefly from his example, of applying the expression "abstract name" to all names which are the result of generalisation, and consequently to names, instead of confining it to the attributes. The metaphysicians of the Condillac school — whose admiration of Locke, passing over the profoundest speculations of that truly original

Une pratique, cependant, s'est développée plus récemment, pratique que nous devons indirectement à Locke, qui avait coutume d'employer le terme « abstrait » pour désigner tout ce qui est le résultat d'une généralisation, et, par conséquent, aux noms substantifs, au lieu de le restreindre aux attributs. Les métaphysiciens de l'école de Condillac — qui, aveuglés, par leur

genius, usually fastens with particular eagerness upon his weakest points — have gone imitating him in this abuse of language until there is now some difficulty in restoring the word to its original signification. A more wanton alteration in the meaning of a word is rarely to be met with; for the expression *general name*, the exact equivalent of which exists in all languages I am acquainted with, was already available for the purpose to which *abstract* has been misappropriated, while the misappropriation leaves that important class of words, the names of attributes, without any compact distinctive appellation. (*System of Logic*, chap. 2)

l'admiration pour Locke, négligent les pensées les plus profondes de ce génie réellement original, adoptant avec un engouement tout particulier les points les plus faibles — persistent, à l'instar du maître, dans cet abus de langage, à tel point qu'il est aujourd'hui extrêmement difficile de retrouver le sens originel de ce mot. Une altération aussi désinvolte de la signification d'un terme est rare, car le terme « nom général », qui existe dans toutes les langues connues de moi, était déjà disponible pour désigner ce qui est actuellement appelé erronément 'abstrait', alors que cet emploi abusif laisse la catégorie importante des *noms des attributs* sans appellation propre.

Autrement dit, Mill refuse d'inclure dans la classe des noms abstraits tous les substantifs, dérivés d'un verbe, qui nomment l'activité désignée par le verbe, par exemple en français, *lire* vs. la *lecture*. Le critère de la mise en incidence interne d'un vocable originellement en incidence externe (adjectif ou verbe) plaide contre le dogmatisme du grand savant. Cette mise en incidence interne va de pair avec un autre trait, marqué formellement en anglais plus qu'en français, à savoir la *saisie en continuité*. Le tableau proposé ci-dessus (§1. *in fine*), en effet, prévoit une première grande séparation qui oppose les noms saisis en continuité (« noms amorphes ») et les noms saisis en discontinuité (« discrets »). À mon sens, c'est à ce niveau qu'on peut avantageusement situer l'opposition concret vs. abstrait. Le nom abstrait fonctionne, en effet, comme l'image en miroir du *nom de matière*, formant un couple qui s'oppose aux noms saisis en *discontinuité* (noms propres et noms communs). Et c'est dans ce sous-cadre que le particulier (le nom propre) s'oppose au général (le nom commun). Ce classement fait apparaître la spécificité du nom « commun » ou *général*, le seul à être actualisé par l'article, le seul qui fasse la différence entre le singulier et le pluriel. Vu sous cet angle, le nom propre aurait un certain nombre de traits formels en commun avec le nom abstrait et le nom de matière.

2. 2. Nom abstrait et nom de matière

Une « idée » saisie en continuité, c'est-à-dire non circonscrite mentalement, livre une forme nominale *amorphe* qui, à la différence du nom commun, n'atteint pas le singulier et, de ce fait, ne peut prendre la marque du pluriel :

Les noms amorphes, parce qu'ils sont amorphes et manquent de forme objective, sont des noms qui a priori ne sont pas nombrables. On ne saurait, sans faire état d'un déterminant, compter : une eau, deux eaux, trois eaux, etc. Or la tension I, parce qu'elle est de bout en bout une formation — une genèse du numéral 1, convient aux noms qui se laissent nombrer, autrement dit acceptent la saisie du nombre 1 et de sa suite arithmétique : une maison, deux maisons, trois maisons..., un arbre, deux arbres, trois arbres, etc. Elle disconvient, au contraire, aux noms tels que *ceux de matière* ou ceux signifiant des *qualités abstraites*, lesquels, ainsi qu'on vient de l'indiquer, ne sont pas nombrables a priori (G. Guillaume 1985, *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume*, Leçon du 22 février 1946, série C ; c'est moi qui souligne).

En anglais, les noms amorphes (noms abstraits et noms de matière) sont actualisés sans marque sémiologique, c'est-à-dire par l'article zéro. En guise d'illustration, reprenons les exemples cités par Mill :

(xviii) *Gold is yellow*

(xix) *White is my favourite colour*

Dans l'exemple (xviii) une qualité est attribuée au nom de matière <gold> ; dans l'exemple (xix), le nom de matière <white> est défini par rapport à ma préférence (définition parfaite). Ajoutons à ces exemples deux noms propres et deux noms abstraits qualifiés de la même façon :

(xx) *Ø Honesty is advisable. (L'honnêteté est conseillée)*

(xxi) *Ø Honesty is the best policy. (L'honnêteté est la meilleure politique)*

(xxii) *Ø Exercise is essential. (L'exercice est essentiel)*

(xxiii) *Ø Exercise is the best way to stay healthy. (L'exercice est le meilleur moyen de rester en bonne santé)*

(xxiv) *Ø Mary is intelligent (Ø Marie est intelligente).*

(xxv) *Ø Mary is his favourite sister (Ø Marie est sa soeur préférée).*

En termes de *connotation*, selon Mill, le nom propre (xxiv-xxv) dénote sans connoter⁷, alors que le nom abstrait (xx-xxi), connote sans dénoter ; c'est également ce que semble faire le nom de matière (xvii-xix). Les noms de matière et les noms abstraits, partageant la caractéristique d'être *saisis en continuité* (tableau, §1), ignorent la singularité : ils peuvent être évalués quantitativement (*a certain amount of (some) gold, white, honesty, exercise*) mais pas numériquement ; la plupart d'entre eux peuvent également être circonscrits d'une manière ou d'une autre ; dans ce cas, ils se rapprochent de la classe des noms communs (sans forcément l'atteindre à chaque fois) ; ce sont, en quelque sorte, des « noms communs de discours » :

7. Proper names are not connotative: they denote the individuals who are called by them; but they do not indicate or imply any attributes as belonging to those individuals. When we name a child by the name Paul, or a dog by the name Cæsar, these names are simply marks used to enable those individuals to be made subjects of discourse

(xxvi) *The gold had been been hidden carefully (L'or avait été soigneusement caché)*

(xxvii) *The white had been carefully applied (Le blanc avait été appliqué avec soin)*

(xxviii) *His honesty was renowned (Son honnêteté était célèbre)*

(xxix) *Part of the exercise was too difficult (une partie de l'exercice était trop difficile)*

Sans entrer dans trop de détails, dans ces exemples, les noms de matière sont représentés comme circonscrits spatialement (lieu d'existence), alors que les noms abstraits le sont temporellement (expérience vécue). Il faudrait également faire remarquer que les noms communs peuvent, eux aussi, changer de catégorie. Pour abandonner momentanément les phrases fabriquées de Mill, l'exemple ci-dessous, tiré du *Bonheur des dames* de Zola donne une idée de la manière dont cette possibilité offerte par la langue peut être exploitée :

(xxx) *Sous la grâce même de sa galanterie, Mouret laissait ainsi passer la brutalité d'un juif vendant de la femme à la livre.*

Le nom commun *femme* est saisie en continuité, ce qui conduit à une représentation *qualitative*. Transformé provisoirement en *nom amorphe*, à l'instar du nom abstrait, il *connote* sans *dénoter*.

Parce qu'il *connote* sans *dénoter*, le nom de matière bascule très facilement, en anglais, en position d'attribut-classifiant : ("a gold watch" (une montre *en or*), "a water jug" (une cruche à eau), "a plastic box" (une boîte *en plastique*), "a silk dress", (une robe *en soie*) avec, en plus, la possibilité de création d'une classe parallèle d'adjectifs : "golden hair" (des cheveux d'or) "a silky material", (un tissu *soyeux*), "a watery sauce" (une sauce *trop liquide*). Mill, très curieusement, ne fait aucun cas de cette catégorie de noms, à mi-chemin entre le nom commun et l'adjectif.

3. Le nom propre et le nom individuel *connotatif*

L'extrait du *Système de logique* le plus souvent cité par les linguistes est le passage consacré au nom propre, défini, dans un premier temps, comme un nom « affecté individuellement à une chose » :

All names are names of something, real or imaginary; but all things have not names appropriated to them individually. For some individual objects we require, and consequently have, separate distinguishing names; there is a name for every person, and for every remarkable place. (chap. II §3)

Tous les noms [names] sont les noms [names] de choses, réelles ou imaginaires ; mais toutes les choses n'ont pas toutes des noms [names] qui leur soient affectées à titre individuel. Pour certaines entités individuelles, nous avons besoin d'un nom [name] *séparé et distinctif* ; il existe donc un nom [name] séparé et individuel pour toute personne et pour tout lieu remarquable (ma traduction).

Le point essentiel à retenir de ce passage — Mill ne le dit nulle part — est que, d'après cette définition, il y aurait une différence entre un nom [name] affecté à titre individuel et de *manière permanente* à un être (Paul) ou à un lieu (Paris), et un nom [name] qui, dans un cadre discursif, renvoie à un individu. Dans l'exemple ci-dessous, quatre "noms

individuels" (names) renvoient au même être particulier :

(xxx) *Ravaillac* a assassiné le roi de France. *Cet homme* était un fanatique Il a commis cet acte par conviction politique et religieuse. *L'homme qui a assassiné Henri IV* a changé le cours de l'histoire de son pays.

Si j'ai bien compris Mill, nous aurions affaire ici à quatre types de « noms individuels » ("individual or singular names") : *Ravaillac, il, cet homme, l'homme-qui-a-assassiné-Henri-IV*, renvoyant, avec chaque occurrence, au même référent expérientiel. Le premier est un *nom propre*, le second un *substitut de nom* ("name substantive", selon Mill), le troisième un *nom individuel* et le quatrième ce que Mill définira (voir ci-dessous) comme un *nom connotatif individuel* [individual connotative name]. Il y a, bien entendu, une différence entre ces quatre façons de désigner l'individu.

a) *Ravaillac*

Le nom propre humain, est une marque permanente attribuée, le plus souvent par la communauté, lors d'une cérémonie initiatique. Elle peut être presque considérée comme faisant partie du patrimoine génétique de chaque individu, un bien propre, que seul le propriétaire est en droit de modifier par une sorte de chirurgie métaphysique ; il s'agit, pour ainsi dire, de l'« ombre acoustique » de l'être. Le geste qui incite la fille qui voudrait devenir star à se refaire le nez, le menton, et à se remodeler la silhouette est le même que celui qui l'incite à changer de nom :

[Les noms propres] sont en puissance [en Langue] une chose et de même une chose en effet [en Discours], et dans cette chose, autour de cette chose une, il n'y a pas plus d'idées, d'impressions avant emploi qu'après emploi, parce que le nom propre, par définition, n'a pas valeur d'idée. Il n'est pas dans l'esprit quelque chose pour représenter une notion, mais quelque chose qui indique la marque inscrite à côté, pour ainsi dire, de la notion (Guillaume 1919, p. 307).

Du point de vue de la triade *signifiant/signifié/référent*, le signifié du nom propre est donc mis entre parenthèses, ce qui explique pourquoi Mill estime qu'il est *vide de sens* (*utterly unmeaning*⁸). Or c'est justement ce 'vide connotatif', si l'on peut l'appeler ainsi, qui laisse la place libre pour la *connotation pragmatique*, ce qui peut expliquer l'aversion ou l'attraction qu'on peut avoir pour certains prénoms, qui ne sont, d'après Mill et la

8. Cette caractéristique du nom propre est reformulée à plusieurs reprises dans ce long passage ; en l'opposant au nom connotatif, Mill le décrit comme « un mot qui sert à *montrer ce dont on parle*, mais sans *rien dire à son sujet* » ("a word which answers the purpose of *showing what thing it is we are talking about*, but not of *telling any thing about it*"). Un peu plus loin, en rappelant que les noms propres sont les seuls noms qui ne connotent rien, il ajoute que, *stricto sensu*, *ces noms n'ont pas de signification*. (The only names of objects which connote nothing are proper names; and these have, strictly speaking, *no signification*) (c'est moi qui souligne).

plupart des linguistes, que des marques ou images acoustiques « vides de sens ».

Proper names are not connotative: they denote the individuals who are called by them; but they do not indicate or imply any attributes as belonging to those individuals. When we name a child by the name *Paul*, or a dog by the name *Cæsar*, these names are simply marks used to enable those individuals to be made subjects of discourse. [...] Proper names are attached to the objects themselves, and are not dependent on the continuance of any attribute of the object.

Les noms propres [proper names] ne sont pas *connotatifs* ; ils se bornent à *dénoter* les individus qu'ils nomment ; mais il n'y a aucune indication, ni implication d'un attribut quelconque qui appartiendrait à ces individus. Lorsque nous nommons un enfant *Paul*, ou un chien *César*, ces noms sont simplement des marques qui permettent à ces êtres de figurer comme objets de discours. [...] Les noms propres [proper names] sont attachés aux êtres eux-mêmes, et ne dépendent en aucune manière de l'existence d'un attribut quelconque (ma traduction).

Dans un autre passage célèbre, Mill compare le nom propre à une croix dessinée sur une porte par un voleur : la croix est une *marque distinctive* qui permet au voleur de repérer la maison, sans plus ("the mark has a purpose, but *it has not properly any meaning*. The chalk does not declare any thing about the house; *it does not mean*" chap. II, § 5).

Les connotations pragmatiques du nom propre relèvent davantage de la socio-linguistique et de l'onomastique. Les parents de Mazarine ou de Bérengère ont toutes les chances d'être des intellectuels, alors qu'on devinera sans peine que les parents de Peaches, Fifi Trixibelle, Little Pixie et Tiger Lily sont des rock stars⁹. En Irlande, le prénom Kevin est associé, entre autres, au saint médiéval, fondateur du monastère de Glendalough et au jeune héros de la révolution de 1916 (Kevin Barry). Il est devenu très à la mode en Angleterre, dans un premier temps à cause de la star du foot, Kevin Keegan, puis, sans doute, à cause de l'acteur américain, Kevin Costner. A présent, certains 'Kevin' adultes, s'estimant desservis par cette erreur de goût parental, changent officiellement de prénom.

Tout le monde comprend les raisons qui ont poussé Jean-Philippe Smet à devenir Johnny Halliday et pourquoi la Fox a demandé à Norma Jean Baker de devenir Marilyn Monroe. La romancière Edith Wharton prétend que son roman *The House of Mirth* a démarré sur des chapeaux de roues le jour où elle a trouvé le nom du personnage principal, Lily Barth. Le terme « connotation » renvoie donc aux *associations subjectives culturelles que suscite le signifiant* et non à « connotation » dans le sens millien, à savoir l'évocation des traits caractérisants de la classe à laquelle appartient la chose nommée.

9. Il s'agit des prénoms des filles du rock star (Band Aid) irlandais Bob Geldoff.

b) *Cet homme*

La seconde façon de désigner l'individu (*cet homme*) est un des exemples que Hobbes donne pour illustrer sa définition du nom individuel [singular or individual name]¹⁰. « Cet homme » fonctionne comme support de prédication, il est donc, selon les critères de Mill, *catégorématique*. À la différence du précédent (Ravaillac), ce nom [name] est composé de deux mots : une particule déictique et un nom général (general name) ; dans le contexte particulier de l'exemple, l'article démonstratif réfère *anaphoriquement* à Ravaillac, déjà mentionné dans la phrase précédente, en signalant une continuité référentielle. Il renvoie donc au référent (l'être du monde phénoménal) par le truchement d'une identification antérieure. Le deuxième mot du groupe est un « nom général concret » [a general concrete name], il est donc *connotatif*, c'est-à-dire, à la différence du nom propre [proper name] qui « ne signifie rien », il est *informé de signification*. Pour ce nom [general name] précis, Mill fournit la liste : *existence matérielle, vie animale, rationalité* et une *forme extérieure particulière* que nous identifions par le terme *humain* (§ 2. 10).

Dès lors, il apparaît que c'est le premier constituant du nom ("name"), à savoir, le démonstratif, qui, en instanciant le référent, transforme le *nom de classe* « homme » en nom individuel. Par *cet homme* nous entendons *l'individu appartenant à la classe homme que, par la présente instanciation, je vous montre*. Cependant, à la différence du nom propre [proper name], ce « nom » (name) n'a pas été « affecté d'une manière permanente à l'individu » en question ; il s'agit de ce que Jespersen appelle un *embrayeur* (shifter), dont la valeur référentielle dépend entièrement de l'intentionnalité du sujet parlant, du co-texte et du contexte. Il ne s'agit donc pas d'un nom *propre* [proper name]. Alors, comment faudrait-il l'appeler ? Pour l'instant « nom de discours défini » ("definite discursive name"), me semble le terme le plus approprié pour décrire ce qu'il *est* et ce qu'il *fait*. Dans cette structure il y a, en effet, un noyau nominal, en l'occurrence (dans notre terminologie), le nom commun *homme*, qui se charge de la dénotation et de la connotation de la chose désignée, autrement dit de son *extension*. Ce noyau nominal qui, en soi, ne dénote que l'espèce à laquelle appartient l'individu, est circonscrit par un mot formel qui détermine son application dans l'univers référentiel (son *extensité*). Guillaume explique cette mécanique en termes de *compréhension* et d'*appréhension* :

[...] dans une langue comme le français [...] il y existe des mots, tels l'article ou

10. Voir § 2. 7 : « Des Noms, certains sont Propres, et singuliers, renvoyant à une seule chose, comme *Pierre, Jean, Cet Homme, Cet Arbre* ».

la préposition, qui servent à appréhender des mots porteurs, eux, de compréhension. [...] Quand il s'agit de l'article, l'appréhension consiste à saisir le compris sous une certaine [extensité]. Le nom sans article est virtuellement capable de toutes les [extensités] concevables. Sous l'article, il se présente — et c'est là le fait d'appréhension — assujetti à une seule [extensité], réalisée ayant exclu à son bénéfice les autres (Guillaume, 1990, *Leçon du 6 janvier 1944*).

Par la suite, en parlant de la largeur d'application fixée par les déterminants, Guillaume remplace, en effet, le terme *extension* par celui d'*extensité*. Je peux, par exemple, réduire l'*extension* de la notion « homme » en ajoutant « du seizième siècle » (*homme du seizième siècle*), sans dire, pour autant quoi que ce soit sur son identification référentielle. Il est clair que la détermination intervient également dans le quatrième exemple, que j'examinerai, après avoir dit quelques mots sur le troisième type, à savoir le pronom personnel.

c) *Il a commis cet acte...*

A l'instar de *cet homme*, le pronom personnel sujet [substantive name], comme le fait remarquer Mill, est catégorématique ; il signale également que le référent auquel il renvoie est identifiable, le plus souvent anaphoriquement. Par rapport à un syntagme nominal, comme *cet homme*, il est, comme le nom propre d'ailleurs, *non connotatif*. Comme, à la différence du nom propre, il n'est pas affecté à titre individuel d'une manière permanente, c'est, en effet un autre type d'*embrayeur* ("shifter"). Mais, dans la mesure où il ne *connote* rien, ses possibilités référentielles sont beaucoup plus vastes que celles d'un *nom discursif déterminé* (par exemple, *cet homme*). Sweet (1898) établit deux types de pronoms, les "nouns pronouns" et les "adjective pronouns" ; Guillaume reprend la même distinction en parlant de *pronom supplétif* et de *pronom complétif*. Il semble difficile de trouver une étiquette pour cette forme, car seuls les pronoms supplétifs sujets sont catégorématiques. Je suppose qu'on pourrait les désigner, à la rigueur, par l'expression, peu commode, de « pronoms catégorématiques » : un embrayeur qui se substitue, sous certaines conditions d'accord au nom [name], capable de figurer seul ("stand alone") comme sujet-support de prédication.

d) *L'homme qui a assassiné Henri IV*

J'inclus dans la dernière catégorie les appellations comme *le premier ministre, la reine d'Angleterre, le directeur, le soleil, la lune, etc.*, qu'on peut considérer comme des « noms propres de discours » ou « appellations individuelles ». Tous ces syntagmes ont des traits en commun avec le nom propre (*Henri IV*) et avec le nom discursif déterminé (*cet homme*). Dans presque toutes les langues, ces syntagmes sont tous obligatoirement déterminés par l'article défini ou démonstratif dans le but de signaler une

entité unique¹¹. A la différence du nom propre [proper nouns], ces *noms individuels* [individual names] sont tous *connotatifs*, mais, à la différence des *nom discursifs déterminés*, ce ne sont pas des embrayeurs, il y a un autre type de variation dans la permanence de l'affectation. On en distingue trois types et plusieurs sous-types :

- 1) des "names" forgés à partir de la définition parfaite : *Ravaillac est l'homme qui a assassiné Henri IV / L'homme qui a assassiné Henri IV est Ravaillac* (voir ci-dessus), ou *Paris est la capitale de la France / la capitale de la France est Paris*. Ces noms, que Mill appelle « noms propres connotatifs », [connotative proper names] à la différence des « noms discursifs définis (*cet homme*) », comme je viens de le dire, ne sont pas des embrayeurs, car ils sont affectés à des entités spécifiques, dans certains cas, d'une manière permanente ou semi-permanente : *le locataire de l'Elysée*, par exemple, change tous les cinq ans¹², *L'homme qui a tué Liberty Valence* ("The Man Who Shot Liberty Valence") n'est pas celui qu'on pense, *le vainqueur du Tour de France* change, en principe, tous les ans.
- 2) Apparenté à ces *noms individuels connotatifs*, il y a les noms qui désignent une fonction comme *le Président*, *le Premier ministre*, *le Directeur* et pour les enfants de l'école primaire *la Maîtresse*. Ces noms, qui singularisent un individu, sont déterminés dans le cadre d'un *contexte socioculturel précis*. Dans la mesure où ils renvoient toujours à une fonction, ce sont des embrayeurs, mais très souvent, dans le contexte où ils sont utilisés, ils renvoient à un seul individu : un petit élève a *une maîtresse* par an, mais dans le contexte d'une salle de cours à l'université, « la prof » référerait au titulaire de ce cours précis. Dans la langue écrite, une certaine hésitation par rapport à la majuscule : le *président*/*Président* semble indiquer que les usagers ne sont pas toujours très sûrs du statut de ces noms. On pourrait appeler ce type de nom individuel des *noms propres de fonction*.
- 3) Le troisième groupe rassemble les noms du type « la lune », « le soleil », « la terre », et plusieurs sous-catégories. Etant donné que ces noms ne peuvent « s'affirmer avec vérité que d'une seule chose », par

11. En irlandais, il n'y a pas de titres pour identifier les personnes d'après leur raison sociale — monsieur et madame n'existent pas — on s'adresse à un inconnu par "a dhaoine uasal" (ô noble être) ou par "a charadh" (ô ami). Le nom déterminé par l'article défini désigne le chef du clan : "an Domhnallach" : *le* [O] Donnell. Les noms de famille, souvent le nom de clan, ont été imposés assez tardivement par l'administration britannique.

12. À A. Joly, qui objecte que le *locataire de l'Elysée* renvoie d'une « manière permanente » au *Président de la république*, je réponds que l'identité du référent peut changer du jour au lendemain. Cette locution est d'ailleurs parfaitement irritante ; je serais extrêmement surprise d'apprendre que N. Sarkozy paie un loyer.

certaines côtés ce sont des noms propres, mais la détermination par l'article défini et la minuscule de la première lettre, ainsi que l'adjectif attribut associé (*lunaire, solaire, terrien, divin*) indiquent que ce sont en fait, des noms connotatifs. En parlant de ce type de noms Mill observe :

But there is another kind of names, which, although they are individual names — that is, predicable only of one object — are really connotative. For, though we may give to an individual a name utterly unmeaning, which we call a proper name—a word which answers the purpose of showing what thing it is we are talking about, but not of telling any thing about it; yet a name peculiar to an individual is not necessarily of this description. It may be significant of some attribute, or some union of attributes, which, being possessed by no object but one, determines the name exclusively to that individual. "The sun" is a name of this description; "God," when used by a monotheist, is another (Chap. II, § 5).

Mais il existe un autre groupe de noms, qui, tout en étant des noms individuels — c'est-à-dire dévolus à un être unique — sont en réalité connotatifs. Car bien qu'on puisse doter un être d'un *nom propre*, c'est-à-dire d'un nom dépourvu de signification, dont le seul but est de signaler ce dont nous parlons, sans évocation de ses attributs, ce n'est pas la seule façon de doter un individu d'un nom propre. Le choix du nom peut être fait en fonction d'un ou de plusieurs attributs dont l'être en question est l'unique détenteur. « Le soleil » est un nom qui correspond à ce type, « Dieu », dans la bouche d'un monothéiste, en est un autre (ma traduction).

Si l'on compare le monothéiste qui parle de *Dieu* à celui qui parle de *Jéhovah*, il apparaît, effectivement, que le premier nomme son créateur en fonction de ses attributs (pour le judéo-chrétien : *entité suprême, unique, immatérielle, dotée d'une puissance surnaturelle et d'une perfection absolue*), alors que celui qui réfère au même être par le nom propre, *Jéhovah*, non seulement met entre parenthèses les attributs, mais fait un pas décisif vers la personnification¹³. Le choix de *Jéhovah* rompt l'échelle *genre, espèce, individu*, alors que celui qui dit *Dieu* la maintient. En disant *la terre, la lune, le soleil et les étoiles*, nous nous situons dans le champ connotatif de l'espèce *planète* et du genre *firmament*.

4. Les noms propres géographiques

Les noms de montagnes (*les Alpes*), de fleuves (*la Seine*), de régions (*la Sologne*) et de certaines villes (*Le Havre*) et lieux-dits (*La Valette*) s'expliquent d'après le même principe.

Les noms géographiques rentrent dans la catégorie des noms propres, avec des particularités de traitement, toutefois, qui ne sont pas dues à un caprice de la

13. À la relecture de ce passage, je suis moins convaincue par mes arguments ; l'absence d'article et la majuscule semblent indiquer que Dieu appartiendrait au même groupe que « Maman » et « Maîtresse ».

langue, mais à certaines propriétés de leur nature. Il y a lieu de les diviser en deux groupes : 1° ceux qui se présentent à l'esprit *en étendue*. Ce sont les noms de mers, rivières, montagnes, etc. Ils prennent tous l'article. Ex. : **la** Manche, **la** Seine, **les** Alpes (§ 190) ; 2° ceux qui se présentent sous la forme ponctuelle. Ce sont les noms de villes. Ils éludent l'article. Ex. *Lutèce, Paris, Athènes, Rome*.

Les seuls noms de ville qui prennent l'article sont ceux où il fait partie intégrante du nom. Ex. **Le Havre, La Rochelle**. Dans la langue actuelle, cet article a perdu toute valeur, il s'est résorbé dans l'expression matérielle (§ 119) ; mais, originairement, il avait pour fonction d'établir le *locatif absolu* d'une image commune, trop aisément transportable; *rochelle* signifie *petite roche, havre* *petit port*.

Le traitement des noms géographiques *momentanément* accompagnés d'un adjectif est le même que celui des autres noms propres dans les mêmes conditions (§ 183). On dira en extension : **le** Paris contemporain, **la** France nouvelle, et par relief impressif (chap. XIII) **un** Paris morne et gris, **une** France nouvelle (G. Guillaume (1975 [1919]), *Le problème de l'article*, pp. 290-21)

Les noms de la plupart des journaux, qui se situent dans le champ connotatif du genre *journal*, et de l'espèce *quotidien/hebdomadaire/mensuel* font partie de ce groupe : *Le Monde* est un *journal quotidien*, *le Point* est un *magazine hebdomadaire*, *Le Monde Diplomatique*, un *journal mensuel* etc. Le choix fait par certaines organes de presse de ne pas suivre cet usage mériterait une analyse supplémentaire : *Charlie Hebdo, Libération, Marianne, Vogue, Marie-Claire, Grazia*, etc.¹⁴. En tout état de cause, il y a lieu de croire que l'espèce à laquelle appartient l'individu fait partie du « fond de tableau ». Dans *Grazia* du 30 avril, 2010, je lis « le prestigieux magazine américain *Vanity Fair* » (page 27), « le quotidien *Libération* » (p. 58).

La même analyse prévaut pour les noms de montagnes (*le Matterhorn*), de chaînes de montagnes (*les Alpes*), pour les rivières (*la Seine*) et les fleuves (*le Lausset*), pour les plateaux (*le Larzac*). Dans certains cas, l'espèce ou le genre de l'individu est explicité dans le nom, par exemple, *le Lac Lemman, le Mont Blanc*. Tous ces exemples semblent indiquer qu'il faudrait traiter les noms propres humains à part : on dira *la ville de Paris, la région Provence, Alpes, Côte d'Azur, le chat Béber* (le chat de Céline) et *Félix le chat*, mais certainement pas **la fille Louise, *l'homme Pierre, *la femme Marguerite*. Il est possible de dire, en revanche, *la servante Louise, le jardinier Pierre, la danseuse Marguerite, la féministe de Beauvoir, le philosophe Sartre* c'est-à-dire de les classer d'après une espèce secondaire, en l'occurrence leur métier.

5. Le nom propre et la détermination nominale

Il reste le problème des noms propres humains déterminés par un article

14. Ce serait également intéressant de répertorier les titres des romans, des pièces de théâtre, des films et ainsi de suite, mais malheureusement, l'entreprise dépasserait le cadre de ce travail.

(« Il plaît, le Biolay », cf. l'article d'André Joly dans le présent numéro de *Modèles Linguistiques*) ou par la séquence déterminant + adjectif attribut (*la belle Hélène* ou *le bouillant Achille*, *the bauld Paddy Flynn*). Ce genre d'emploi, jugé *incongru* (cf. Gardiner), est très souvent cité pour prouver que le nom propre « n'est pas celui que l'on pense ».

Pour simplifier, il y a en gros deux écoles de pensée : celle qui, à l'instar du grammairien britannique de la fin du dix-neuvième, Nesfield, estime que *fonction égale nature*, et celle qui cherche une explication plus élaborée. La question est examinée d'une manière quasi-exhaustive par Georges Kleiber, qui part du principe qu'« une description syntaxique du nom propre qui fait appel uniquement aux déterminants aboutit à une impasse dont on ne peut sortir qu'en délaissant momentanément l'aspect purement syntaxique au profit d'une analyse pragmatique et sémantique »¹⁵.

Le seul petit reproche que je ferais au point de vue de Kleiber serait de ne pas avoir fait, d'entrée de jeu, le départ entre les noms propres géographiques et les noms propres individuels. Force est de constater que, dans la plupart des langues, les noms de lieux ont été au départ des noms connotatifs, déterminés par un article à valeur déictique : le long champ → Longchamp, le pont de bois → Pont de Bois. Parfois (cf. p. 152), *Le Havre* et *La Rochelle* l'article subsiste : *Le Pradet* (le petit pré), *le Forêt* dans le Pas-de-Calais. Ce n'est qu'une hypothèse, mais il me semble qu'un lieu repéré déictiquement par un nom qualifié par un adjectif a plus de chances de garder l'article qu'un nom connotatif qualifié par un complément : Châlons-sur-Saône, Châteauneuf-du-Pape. En tout état de cause, toutes les langues ne fonctionnent pas de la même façon. En irlandais, par exemple, les noms de lieux sont déterminés soit par l'article déictique, soit par un nom au génitif. L'article disparaît presque systématiquement lors de la transformation du nom en anglais : *an droichead nua* : le pont neuf → Newbridge, *an uaimh* : la grotte → Navan, *na gleanntai* : les petites vallées → Glenties. Les noms de lieux construits sur le modèle NOM + NOM AU GÉNITIF ne sont pas précédés de l'article, mais déterminé par le nom au génitif : *o Dún na ngall*, la forteresse des étrangers → Donegal, *o Árd an ratha*, le plateau du fort → Ardara, *o Tír Éoin*, le territoire d'Eoin → Tyrone.

Il est clair que, dans la plupart des langues, les noms de lieux ont tous été *motivés* à l'origine (cf. Gardiner, *Modèles linguistiques*, 2005). Il semble également évident — en français et en anglais du moins — que l'article, qui fonctionnait déictiquement dans le cadre réduit d'une petite communauté, était voué à disparaître dans le processus naturel du repérage national des lieux (la cartographie). Dans la mesure où, dans beaucoup de régions de France, les familles étaient repérées par leur lieu

15. G. Kleiber (1976) *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres*, Chapter X, 297-307.

d'habitation¹⁶, il se tisse alors un lien naturel entre les noms patronymiques et les noms de lieux : un quartier de village est repéré par un bâtiment agricole récent : la *borde nabe* (la grange neuve en béarnais) ; la famille qui habite ce quartier est repérée par rapport à cette construction et deviennent la famille Bordenave. C'est ainsi qu'on trouve la même opposition étendue/ponctuelle que Guillaume observe avec les noms géographiques : les Alpes / les Dupont. Il semblerait alors que les noms patronymiques et les noms géographiques seraient davantage le domaine de l'ethno-linguistique que de la sémantique lexicale. C'est pour cette raison que, pour fascinants qu'ils sont, je limiterai les remarques suivantes au nom propre individuel, c'est-à-dire prénom et nom patronymique *au singulier*.

La question du nom propre déterminé a été traitée d'une manière approfondie par Kleiber (1976), je ne me propose donc pas de revenir dessus. Il me semble plus utile d'essayer de déceler la mécanique qui sous-tend les exemples qui ont donné tellement de « fil à retordre » aux linguistes. Les exemples de ces emplois « incongrus » abondent. Il suffit d'ouvrir au hasard un magazine pour en trouver immédiatement :

Marie Claire, juin 2010 :

a) [...] Pour en savoir plus, rencontre sur le plateau de photos avec *une* Emmanuelle aux antipodes de son rôle (et de ce qu'elle peut donner l'impression d'être parfois). Légère, pétillante, souriante et ouverte (interview avec Emmanuelle Béart, page 73) .

Marianne, 23-29 janvier 2010

b) Ouf! On craignait le pire : la chute ignominieuse d'un Peter Robinson bafoué par son épouse et, conséquence plus préoccupante, l'implosion en plein vol du processus de paix (page 52,)

c) Et c'est tout juste si ses détracteurs n'en feraient pas *le* François-Marie Banier du PS depuis que le vieux mécène de la gauche Pierre Bergé a jeté son dévolu sur lui, et lui a prêté volontiers un destin élyséen (page 34).

d) Le talon d'Achille susceptible de déstabiliser l'indéboulonnable Michel Vauzelle, président de la région depuis 1998 (page 37).

L'Express, 4-10 février, 2010

e) *L'insubmersible* M. Marin (titre, page 36)

Qu'est-ce qui se passe en effet lorsqu'un nom propre, en principe « suffisamment déterminé » par lui-même (Grevisse) est actualisé par un article indéfini ou défini ? Dans les exemples ci-dessus, tous les noms cités

16. Dans le sud-ouest de la France cette coutume persiste. Une personne de ma connaissance récemment installée dans les Landes a découvert que les voisins avaient remplacé son nom patronymique par le nom de la petite propriété « Barton » où elle habitait : pour les voisins, Geneviève d'Aleyrac est désormais Geneviève Barton.

sont déterminés et qualifiés (soit par un complément de nom, soit par un adjectif qualificatif) à la manière d'un nom général :

- a) une *Emmanuelle* aux antipodes de son rôle → une *femme* aux antipodes etc.
- b) un *Peter Robinson* bafoué → un *homme* bafoué
- c) le *François-Marie Banier* du PS → le *membre* du PS
- d) l'indéboulonnable *Michel Vauzelle* → l'indéboulonnable *président* de la région
- e) L'insubmersible *M. Marin* → l'insubmersible *procureur* de Paris

Même si chacun de ces exemples mériterait une analyse fouillée à part entière, il est néanmoins possible de dégager quelques généralités, à commencer par faire remarquer la différence entre le nom individuel déterminé par l'article indéfini (*un Peter Robinson*) et le nom déterminé par l'article défini (*le François-Marie Banier*). Dans le premier cas, le nom propre présuppose le genre (*Emmanuelle* = femme, *Peter Robinson* = homme) ; dans le deuxième, le nom propre (construit sur le modèle du *bouillant Achille*), présuppose une fonction (*François-Marie Banier* est *membre du PS*, *Michel Vauzelle* est *président de la région*, *M. Marin* est *procureur de Paris*) ; cette fonction est parfois explicitée ailleurs dans le syntagme nominal (*indéboulonnable Michel Vauzelle, président de la région*)¹⁷, parfois sa récupération dépend de l'univers partagé des interlocuteurs. Dans tous les exemples qualifiés par un adjectif attribut, l'attribut, entendu comme caractérisant fusionne avec le nom propre, formant un seul groupe de souffle.

À la différence de l'article défini (fondamentalement anaphorique) l'article indéfini actualise un éventail indéterminé d'attributs. On distingue en gros deux cas de figure ; (i) le nom propre en fonction d'attribut du sujet (*Pierre* est *un Tartuffe*), (ii) le nom propre occupant une autre fonction syntaxique (*un Peter Robinson bafoué*)¹⁸. Dans les deux cas le nom propre devient connotatif, mais pas de la même façon. En disant *Pierre* est *un Tartuffe*, je mets en relief le trait caractérisant du célèbre personnage de Molière, à savoir son *hypocrisie* : *Pierre* appartient à la classe des *tartuffes* (hypocrites). En d'autres termes, le nom individuel, devenu *connotatif*, peut s'employer attributivement en dehors de son propre champ incidenciel. Or dans les exemples a) et b) le nom propre, retenu dans son propre champ incidenciel, devient en quelque sorte

17. Dans cet exemple, il s'agit clairement d'une inversion stylistique : l'indéboulonnable *Michel Vauzelle, président de la région* / l'indéboulonnable *président de la région, Michel Vauzelle*.

18. Il semblerait que la distinction guillaumienne (voir §1.6) entre *personne d'accord* (fonction attribut) et *personne propre* (fonction sujet et complément) soit à propos ici.

réflexif. Ce qui est passé en revue, ce ne sont donc pas les attributs communs à la classe à laquelle appartient l'individu (Emmanuelle → femme ; Peter Robinson → homme), mais les attributs *propres* à l'individu : ce qui fait que Emmanuelle *est* Emmanuelle et que Peter *est* Peter). C'est un dégradé des traits caractérisants propres à l'être désigné qui est parcouru mentalement (dans le cas d'Emmanuelle Béart, ces attributs sont explicités : *légère, pétillante, souriante et ouverte*). Ce genre d'exemple, ainsi que l'ensemble des cas qui intriguent les analystes, sont analysés par le menu dans l'« essai polémique » de Gardiner (*Modèles linguistiques*, 2005). L'éventail des possibilités stylistiques qu'offre le système en français contemporain est examiné dans l'article d'André Joly qui complète ce tour d'horizon théorique.

Dairine O'Kelly
Babel, EA 2649